

**COMPTE - RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SESSION ORDINAIRE en date du 6 mars 2020**

Présents : M Marcel JACQUIN, Maire, Président

MM Jacques ROLLAND, Daniel DALLERY, Mara PHILIP, Sylvain BOUVIER, Corinne DRUHET, Gisèle PLAZA, Lucienne MARTIN, Patricia GUENEAU, Fabrice MONNERY et Rémy BARGE

Excusée : Marie-Odile ROUSSELET

Procuration : Jean-Louis GREAU à Daniel DALLERY

Secrétaire : Patricia GUENEAU

**A l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24 janvier 2020 est approuvé.**

**Délibération N°9 : Compte Administratif 2019 – Commune**

Après présentation du compte administratif de la Commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, hors de la présence de Monsieur le Maire, l'adopte à l'unanimité.

**Délibération N°10 : Compte Administratif 2019 – Centre Aquatique**

Après présentation du compte administratif du Centre Aquatique, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, hors de la présence de Monsieur le Maire, l'adopte à l'unanimité.

**Délibération N°11: Compte Administratif 2019 – Centre International de Rencontres**

Après présentation du compte administratif du Centre International de Rencontres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, hors de la présence de Monsieur le Maire, l'adopte à l'unanimité.

**Délibération N°12 : Compte Administratif 2019 – Eau et Assainissement**

Après présentation du compte administratif de l'eau et assainissement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, hors de la présence de Monsieur le Maire, l'adopte à l'unanimité.

**Délibération N°13 : Compte Administratif 2019 – Gendarmerie**

Après présentation du compte administratif de l'eau et assainissement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, hors de la présence de Monsieur le Maire, l'adopte à l'unanimité.

**Délibération N°14 : Compte Administratif 2019 – Lotissement ex Challessin**

Après présentation du compte administratif de l'eau et assainissement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, hors de la présence de Monsieur le Maire, l'adopte à l'unanimité.

**Délibération N°15 : Approbation des Comptes de Gestion 2019 – Commune et budgets annexes (Centre Aquatique, CIR, Eau et Assainissement, Gendarmerie et Lotissement)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019 par le trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

**Délibération N°16 : Affectation du résultat 2019 – Commune**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

776 994,27 euros au compte 1068  
906 907,84 euros à l'excédent reporté (002)

**Délibération N°17 : Affectation du résultat 2019 – Centre aquatique**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

175 078,42 euros au compte 1068  
74 220,42 euros à l'excédent reporté (002)

**Délibération N°18 : Affectation du résultat 2019 – Centre international de rencontres**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

880 281,32 euros à l'excédent reporté (002)

**Délibération N°19 : Affectation du résultat 2019 – Eau et Assainissement**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

118 842,72 euros à l'excédent reporté (002)

**Délibération N°20 : Affectation du résultat 2019 – Gendarmerie**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

352 749,00 euros au compte 1068  
93 227,75 euros à l'excédent reporté (002)

**Délibération N°21 : Affectation du résultat 2019 – Lotissement ex Challessin**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

494 999,60 euros à l'excédent reporté (002)

**Délibération N°22 : Autorisation d'encaissement de chèques de remboursement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à encaisser sur le budget Commune, un chèque de 414.48 € de GROUPAMA, pour l'indemnisation relative au remplacement du rétroviseur droit du véhicule immatriculé 9015 YV 01, au compte 7588 et un chèque de 4,22 € de VEOLIA EAU, pour le remboursement d'un solde de facture d'arrêt de compte, au compte 7788.

### **Délibération N°23 : Mise en place du prix de vente des places pour le spectacle « Cirque de Moscou sur glace » organisé en 2020 au Centre International de Rencontres**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les prix de ventes comme suit :

- o Résidents : 15€ TTC/place
- o Extérieurs à la commune : 30€ TTC/place
- o Enfants de – de 13 ans non-résidents : 15€ TTC/place
- o Groupe (à partir de 8 personnes) / Comité d'entreprises : 25€ TTC (place uniquement en vente au guichet du CIR)

et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

### **Délibération N°24 : Embauche de scolaires pendant les mois de juillet et août 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de recruter pour l'année 2020, 6 scolaires pendant le mois de juillet et 6 scolaires pendant le mois d'août, pour l'exécution des travaux d'accompagnement (entretien – embellissement), précise que la durée hebdomadaire de chaque emploi sera de 20 heures, à raison de 4 h 00 par jour et que le recrutement se fera dans le cadre d'emplois des Adjointes Techniques Territoriales, donne à cette mission un caractère tout à fait exceptionnel et autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement de ces 12 scolaires et à signer les contrats correspondants.

### **Délibération N°25 : Construction d'un musée « Patrimoine, Culture et Traditions », maison des associations et ateliers municipaux - Marché de travaux**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du choix des entreprises et autorise Monsieur le Maire à signer avec les entreprises les marchés, pour un montant total de 1 806 581,34 € HT (hors lots 7 et 8) :

Lot 01 – Terrassements -VRD	SOCATRA	239 695,00 €
Lot 02 – Gros œuvre	TORNARE	528 969,69 €
Lot 03 – Charpente métallique	KAPECI	70 017,79 €
Lot 04 – Etanchéité – Bardage métallique	GOMES DAVID	176 772,00 €
Lot 05 – Charpente bois – Couverture zinc	BOURDON FRERES	50 669,00 €
Lot 06 – Menuiseries extérieures alu	MOREL	73 246,02 €
Lot 07 – Serrurerie - Métallerie	<b>A RECONSULTER : offre supérieure à l'estimatif</b>	
Lot 08 – Portes sectionnelles	<b>A RECONSULTER : infructueux</b>	
Lot 09 – Revêtements de façades	ALLOIN CONCEPT BATIMENT	21 779,10 €
Lot 10 – Menuiseries intérieures bois	BOULLY PATRICK	124 322,50 €
Lot 11 – Isolation - Plâtrerie - Peinture	ARDITO JACQUET	72 439,20 €
Lot 12 – Plafonds suspendus	MCP	13 611,00 €
Lot 13 – Carrelages - Faïences	SERRANO	16 292,10 €
Lot 14 – Revêtements sols souples - Parquets	PEROTTO	15 261,95 €
Lot 15 – Electricité courants faibles	CASELLA	139 988,00 €
Lot 16 – Chauffage Ventilation Plomberie Sanitaire	JUILLARD	235 010,49 €
Lot 17 – Espaces verts	BALLAND	28 507,50 €

### **Délibération N°26 : Construction d'une boulangerie - Marché de travaux – Lot 6 Menuiserie extérieure aluminium – Métallerie - Résiliation de marché**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à résilier le marché et à consulter une autre entreprise.

### **Délibération N°27 : Extension Ecole - Marché de travaux - Avenant 1 des lots 2, 3, 6, 9, 10, 12 et 14 Avenant 2 des lots 1, 13 et 14**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants et toutes pièces s'y rapportant.

**Délibération N°28 : Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie - Article L 2122-22 du CGCT**

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Décision n°2020/03 du 3/02/2020 : Monsieur le Maire accepte le devis de l'entreprise INFRATECH pour la maîtrise d'œuvre pour le déplacement de l'aire de camping-cars, pour un montant de 3 500,00 € HT.
- Décision n°2020/04 du 7/02/2020 : Après publicité et mise en concurrence, les missions Contrôle Technique et SPS pour le réaménagement de la salle des associations ont été confiées à QUALICONSULT pour un montant total de 4 500,00 € HT, soit 1 300,00 € pour le SPS et 3 200,00 € pour le CT.

**Délibération N°29 : Rétrocession parcelles cadastrées section F n°547,548 et 549 - Propriété VORAZ Promotion**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la rétrocession des parcelles cadastrées section F n° 547,548 et 549, propriété VORAZ Promotion, d'une contenance d'environ 1 504 m<sup>2</sup>, sises en zone UCb, « Lotissement de la Rivière », propriété VORAZ Promotion, à l'euro symbolique et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

**Délibération N°30 : Enquête Publique du 11 février 2020 au 14 mars 2020 inclus – Demande d'autorisation présentée par la SA ORAPI au titre des installations classées pour la protection de l'environnement concernant l'exploitation d'une unité de fabrication et de stockage de produits d'hygiène professionnelle et de maintenance industrielle à Saint-Vulbas**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le dossier présenté, sous réserves des décisions prises par les autorités compétentes (DREAL et Préfecture).

**Délibération N°31 : Consultation Publique du 4 février 2020 au 3 mars 2020 inclus – Demande d'enregistrement présentée par la société ASTR'IN LOGISTIQUE en vue de l'extension d'un entrepôt de stockage à Saint-Vulbas**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le dossier présenté.

**Délibération N°32 : Consultation Publique du 25 février 2020 au 24 mars 2020 inclus – Demande d'enregistrement présentée par la SASU ARROW GENERIQUES en vue d'exploiter un bâtiment de stockage et de conditionnement de produits pharmaceutiques à Saint-Vulbas**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le dossier présenté.

La séance est levée 21h30.

La prochaine séance est fixée au 20 mars 2020 à 20h00.

Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie en exécution des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT-VULBAS, le 9 mars 2020



Marcel JACQUIN